



Election des représentants du personnel au CSA spécial du Centre INRAE de CORSE

Votez CGT !

Les élections fonction publique vont se dérouler du 1er au 8 décembre 2022. Les agents de l'INRAE, titulaires comme non titulaires, doivent élire, par vote électronique et scrutin de liste, leurs représentants dans les nouvelles instances nationales que sont le conseil social d'administration (CSA) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et le CSA de l'INRAE. De plus, l'INRAE a la particularité d'avoir créé une troisième instance, locale celle-là, le CSA spécial de centre intégrant en son sein une formation spécialisée en santé et conditions de travail (la F3SCT) en lieu et place du CHSCT actuel, dont chaque collègue aura pu mesurer l'importance pour défendre leurs droits. **Dans notre centre de Corse, compte-tenu de sa taille, le CSA spécial (5 titulaires et 5 suppléants) exercera directement les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail, sans F3SCT.** De plus, **l'élection en Corse ne se déroule pas sur liste de candidats comme dans les autres centres mais sur sigle d'organisation syndicale**, qui désigne ensuite ses membres au CSA en fonction du score obtenu à l'élection.

La candidature CGT entend donc défendre les points suivants, en coordination avec les collègues des listes similaires présentées sur les autres centres de l'INRAE :

- *Empêcher la différenciation des droits et garanties des agents selon les centres, leur localisation et leur taille, et combattre pour des droits égaux pour toutes et tous*
- Contester l'individualisation des salaires et la multiplication des primes de fonction et de mérite, avec l'exigence d'un montant égal pour tous les agents d'une même catégorie, ITA comme Chercheurs
- *Contester l'arbitraire des CVPP qui permettent à l'administration de faire tout ce qu'elle veut en matière d'avancements et de mobilité sans aucun recours des personnels ou de leurs représentants*
- Assumer, malgré les contraintes, toutes les prérogatives de l'ancien CHSCT, et en particulier pour s'opposer au « management » déshumanisé, source de malaises, tensions, et perte de sens du travail
- *Identifier et quantifier les manques en personnel des unités du centre*
- Etablir un bilan de l'emploi non-titulaire sur fonctions pérennes sur lequel s'appuyer pour exiger la titularisation de ces collègues et défendre les droits des non-titulaires présents sur le Centre
- *S'opposer aux restructurations permanentes plus fondées sur des critères de « management » que sur l'intérêt du développement des recherches et ceux des personnels*
- Etre particulièrement attentifs à ce que les formations répondent aux souhaits des agents et non aux seuls plans managériaux de la direction locale ou nationale

Et défendre la pérennité de notre Centre de Corse !